

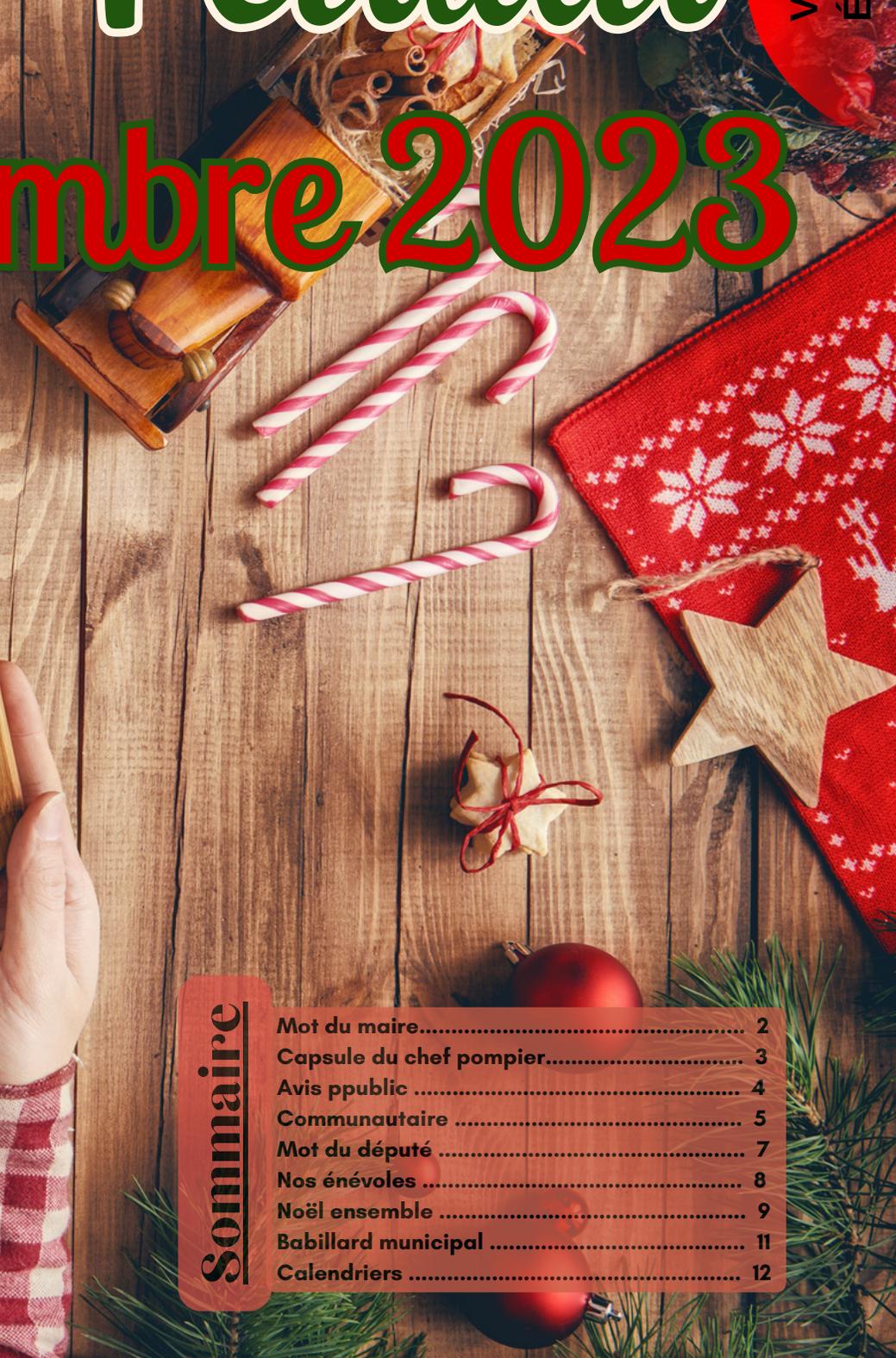


Saint-René

Le Feuillu

Volume 2
Édition 9

Décembre 2023



Sommaire

Mot du maire.....	2
Capsule du chef pompier.....	3
Avis ppublic	4
Communautaire	5
Mot du député	7
Nos énévoles	8
Noël ensemble	9
Babillard municipal	11
Calendriers	12

778, route Principale, St-René, G0M 1Z0 418-382-5226

Consultez la version numérique du journal sur notre site internet : www.st-rene.ca/viecitoyenne/journalfeuillu



Le mot du Maire



Chers citoyennes et citoyens,
Bonjour!

En ce mois de décembre 2023, je voulais vous parler d'une bonne nouvelle. Nous savions tous que le restaurant de notre village était à vendre depuis au moins un an, car pour les propriétaires la retraite était à leur porte. C'est le 6 novembre dernier que la transaction a eu lieu avec les nouveaux propriétaires.



Serge et Jacinthe avait fait l'ouverture officielle le 19 mars 2000, comme locataire du bâtiment de notre ancienne bâtisse des loisirs. En 2006, une entente municipale de location avec option d'achat s'est conclus avec la municipalité. C'est donc en 2006, que Serge et Jacinthe on fait le réaménagement complet de l'intérieur et ont ajouté la terrasse.

En 2012, un nouveau service et une nouvelle employée, leur filles Vanessa, se joint a eu pour prendre en charge le service de traiteur. Nouvelle employée, mais pas inconnue des clients puisque Vanessa donnait déjà un bon coup de main à ses parents durant les fin de semaines. Serge a travaillé en restauration pendant 45 ans et Jacinthe a été 30 ans serveuse.

Je tiens à les féliciter et à les remercier d'avoir monté cette entreprise qui pour nous tous est une nécessité pour un village comme le nôtre. À vous deux, je souhaite une belle retraite, profitez-en au maximum. Salutations à Vanessa et lui souhaitons que du succès dans ses nouvelles fonctions.

De cette transaction, en allant prendre mon déjeuner dimanche passé, j'ai pu jaser avec les nouveaux propriétaires Renée Cliche et Yves Minville, et en apprendre un peu plus sur eux. Native de Saint-Gédéon, Renée travaillait dans la restauration depuis une vingtaine d'années. Yves lui, est un Beauceron d'adoption, il est natif de la Grande Vallée en Gaspésie, mais établi ici depuis 25 ans a travaillé pour Canam les fin de semaines et bûcheron la semaine. En couple depuis 16 ans, ils sont intéressés à relever le défi ensemble, soit d'avoir un commerce.

Ils ont entendu parlé de la vente du Resto Parc 2000 de Saint-René et ils se sont immédiatement laissé tenter et ont fait les démarches pour acquérir les restaurant. Nous leurs souhaitons la bienvenue à Saint-René et leurs souhaitons bon succès! Tout comme par le passé il y a un restaurant à Saint-René WOW! Venez les encourager.



L'année 2023 n'est pas encore terminée, de bonnes nouvelles que nous attendions depuis un bon moment vont bientôt être annoncées avec les détails qui feront le bonheur de tous nos citoyens. À suivre dans l'édition du *Feuillu* de janvier.

Pour terminer, je veux souhaiter un joyeux temps des Fêtes aux petits et aux grands de notre municipalité. Profitez de chaque bons moments en famille... À l'année prochaine pour d'autres bonnes nouvelles.

Sylvain Veilleux
Maire de Saint-René

RE/MAX

Carole-Anne Boily
Courtier immobilier résidentiel

Cell. : 418-957-8839 cell
Bur. : 418-221-0101 bur
caroleanneboily@remax-quebec.com
<https://caroleanneboily.com>

carole-anne boily courtier immobilier résidentiel
 caroleanne.boily



Proxim

Audrey Morin

91, 1^{re} Avenue Est, Saint-Martin
418 382-5362

Capsule du chef pompier



À l'approche du temps des Fêtes, gardez en tête les conseils de prévention suivants afin de décorer en toute sécurité.

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous choisissez un **arbre de Noël naturel** :

- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinthe électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre naturel devient sec.

Lumières décoratives

Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL. Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.

Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.

N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.

Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.

Ne surchargez jamais le circuit électrique.

Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil.

Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Cordon de rallonge

Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.

Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur. Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.

N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Une mauvaise utilisation des appareils électriques et un manque d'entretien de vos installations électriques peuvent causer un incendie.

Tous les membres du Service Incendie St-Martin/St-René & St-Théophile s'unissent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes remplies de joies, de sérénités et de magnifiques rencontres.

Stéphane Mahoux
Directeur incendie



Règlements municipaux



Selon l'article 498 Code de la Sécurité Routière, il est défendu à quiconque de pousser, transporter, déposer ou déplacer par quelque moyen que ce soit, la neige et la glace sur une voie publique, une place publique, stationnement municipal ou sur un terrain propriété de la Municipalité.

Toute neige ou glace qui est jetée ou déposée sur la voie publique, la place publique, un stationnement municipal ou sur un terrain propriété de la Municipalité et ce, par un occupant lors de ses opérations de déneigement doit être déplacée sans délai par celui-ci en respect du présent règlement.

**ME MARIE-ÈVE
POULIN**
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0
Courriel : mepoulin@notarius.net

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284

**DANY
LACHANCE**
ÉLECTROMÉNAGERS

418 582-6060

136, boul. Canam Sud, Saint-Gédéon-De-Beauce

www.DanyLachanceElectromenagers.ca

Vente et installation
**THERMOPOMPES
MURALES**

1. Le port d'un casque avec visière, de gants et d'un protège-cou est fortement recommandé pour les hockeyeurs et les patineurs.
2. La nourriture et la boisson sont interdites sur la patinoire.
3. Il est interdit de plonger volontairement sur la glace et, également, de rester couché sur la patinoire.
4. La bousculade est interdite PARTOUT.
5. En ce qui a trait au patinage libre, veuillez circuler dans la même direction
6. Sur la patinoire, nous acceptons seulement les participants avec des patins ou des souliers de hockey bottine.
7. Sur les aires de patinage libre, les bâtons de hockey et rondelles sont interdits.
8. À l'exception des périodes locatives, l'alcool est interdit sur les lieux.
9. Aucun animal n'est accepté sur la patinoire.
10. La musique est interdite après les heures de fermeture
11. Après 3 avertissements, interdire de venir pour 1 semaine.
12. En cas d'accident grave et/ou de blessure (personne inconsciente, coupure ou autre) avertissez le responsable de surveillance sur place. Une trousse de premiers soins est disponible au Centre de Loisirs.
13. Les bris d'équipement, les installations endommagées, ou les dangers potentiels doivent être référés immédiatement au responsable de surveillance sur place.
14. La patinoire peut être fermée dû à la mauvaise condition de la glace, ou pour toutes autres raisons de sécurité.
15. Veuillez déposer les pelles à la place prévue à cet effet après utilisation.
16. Il est important de respecter les heures de fermeture de la patinoire.
17. Veuillez garder les lieux propres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Centre de Loisirs.
18. Nous ne sommes pas responsables pour les accidents.



Avis public

P



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 201-23 RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Attendu que le conseil a adopté le projet Règlement N° 201-23 RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023;

1. Le Règlement N° 201-23 RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX sera adopté à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue au : 778 route Principale, Saint-René, le 8 janvier 2024 à 20h00;
2. La nature du règlement vise à permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec les principes et règles énoncés à la réglementation d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables de la Municipalité;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en se présentant au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture de celui-ci.

Donné à Saint-René, ce 11^e jour du mois de décembre de l'an 2023

Muriel Philippe

Directrice générale par intérim et greffière trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Muriel Philippe, directrice générale par intérim et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité. De plus une copie de l'avis a été affichée dans le babillard prévu à cet effet.

Donné à Saint-René, ce 11^e jour du mois de décembre de l'an 2023

Muriel Philippe

Directrice générale par intérim et greffière trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 202-23 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 120-06

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement n° 202-23 règlement modifiant le règlement de lotissement N° 120-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit.

1. Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023 le conseil a adopté le projet de Règlement N° 202-23 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement »;
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 8 janvier 2024, à 18h30, à la salle municipale, 778 route Principale, à Saint-René;
3. La nature du règlement vise à permettre le règlement de lotissement afin d'abroger l'article 5.3 du Règlement de lotissement établissant certaines conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, par concordance avec le Règlement no 196-23 RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX, de remplacer les articles 5.4, 5.4.1 et 5.4.2 du Règlement de lotissement relatifs à la contribution pour fins de parc et de terrain de jeux par de nouvelles dispositions concernant lesdites contribution, leur imposition et leur calcul et d'ajouter les articles 5.4.3, 5.4.4 et 5.4.5 au Règlement de lotissement;
4. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en se présentant au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture de celui-ci.

Donné à Saint-René, ce 11 décembre de l'an 2023

Muriel Philippe

Directrice générale par intérim et greffière trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Muriel Philippe, directrice générale par intérim et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité. De plus une copie de l'avis a été affichée dans le babillard prévu à cet effet.

Donné à Saint-René, ce 11 décembre de l'an 2023

Muriel Philippe

Directrice générale par intérim et greffière trésorière

AVIS PUBLIC

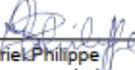
DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 203-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 122-06

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement n° 203-23 modifiant le règlement sur les permis et certificats

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit.

1. Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023 le conseil a adopté le projet de Règlement NO 203-23 et intitulé « règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 122-06 »;
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 8 janvier 2024, à 18h30, à la salle municipale, 778 route Principale, à Saint-René;
3. La nature du règlement vise à abroger les conditions préalables d'acceptation d'une demande de permis dans le cas où des rues sont prévues, pour préciser les conditions d'émission d'un permis de construction en ce qui concerne l'exigence que le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement à l'égard de laquelle un permis de lotissement a été émis avant l'entrée en vigueur du Règlement NO 203-23 Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
4. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en se présentant au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture de celui-ci.

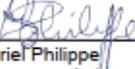
Donné à Saint-René, ce 11^e jour du mois de décembre l'an 2023


 Muriel Philippe
 Directrice générale et greffière trésorière par intérim

Certificat de publication

Je soussigné, Muriel Philippe, directrice générale par intérim et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité. De plus une copie de l'avis a été affichée dans le babillard prévu à cet effet.

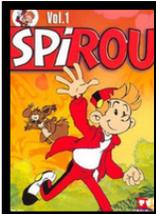
Donné à Saint-René, ce 11^e jour du mois de décembre l'an 2023


 Muriel Philippe
 Directrice générale et greffière trésorière par intérim



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nouveauté



Nouveauté



Communautaire



Dimanche le 5 novembre, les membres du service incendie St-Martin/St-René/St-Théophile ont partagé un brunch avec les membres de leur famille, les directions générales et conseillers municipaux de nos 3 municipalités.

Pour l'occasion, 3 pompiers se sont vus décorés de la "Médaille de Pompier pour Service Distingué" émise par le gouverneur général du Canada et elle a pour but de reconnaître le travail exceptionnel des pompiers ayant 20 ans de services et plus.

Monsieur Alain Chabot, Maire de St-Théophile a remis la Médaille et la Barrette de 30 ans de service au pompier **Ghislain Faucher**. Il a aussi remis la médaille de 20 ans de service au pompier **Nicolas Paquet**. Ces 2 récipiendaires sont rattachés à la caserne de St-Théophile.

Monsieur Yvan Paré, Maire de St-Martin, a quant à lui remis la médaille de 20 ans de service au pompier **Pierre Bolduc** qui lui est rattaché à la caserne de St-Martin.

Toute la population de St-Martin, St-René et St-Théophile s'unit pour féliciter ses 3 pompiers pour l'implication au service de leur communauté.



En 2023, à la bibliothèque nous avons reçu de belles nouvelles collections de livres pour enfants et adultes ainsi que de nouveaux jeux à emprunter.

Il est aussi possible d'échanger, de donner ou d'emprunter gratuitement nos jeux et casse-têtes !

Lire c'est grandir, tous les goûts sont dans la LECTURE!



Petit rappel concernant le contrôle animalier

Nous vous rappelons que selon le règlement #171-19 de la municipalité, il est mentionné de garder les chiens sur un terrain clôturé ou attaché de façon que l'animal ne puisse en aucun temps s'échapper, attaquer ou mordre un passant.

Si vous souhaitez consulter le règlement au complet, il est disponible sur le site Internet de la municipalité, dans l'onglet « Règlements municipaux ».

Nous vous rappelons également que le numéro à composer pour toutes questions ou plaintes concernant les animaux est le 418 225-9203. Merci pour votre collaboration!



Merci à tous les citoyens qui ont fait les décorations de l'arbre de Noël et la crèche pour la célébration du 10 décembre .

Merci



Saint-René bouge sera de retour gratuitement le lundi 15 janvier 2024 à 9h30



Les mercredis de 9h30 à 10h30 à la salle municipale. De retour le 10 janvier 2024

Joyeuses fêtes!

Grâce à votre générosité, cette année nous remettons 6 paniers de denrées pour les familles d'ici.

♥ **MERCI** ♥



AXE AUTO.ca
GINO FORTIN
 gfortin@axeauto.ca
 ☎ 418.382.5333
 📠 418.226.7610
 📞 418.382.5093

ACHAT ET VENTE DE VOITURES USAGÉES
 834, route Principale, Saint-René (Québec) G0M 1Z0

AXEAUTO.CA



Chers amis,

La période des fêtes est l'occasion de se retrouver avec nos proches et de prendre un moment d'arrêt. Célébrer nos valeurs familiales et de solidarité demeure un moment précieux que nous devons savourer et apprécier.

L'année 2023 fut une année record pour notre région. De nombreuses réalisations ont été inaugurées et de nombreux chantiers se sont réalisés grâce à nos investissements massifs dans Beauce-Sud. Le travail sérieux de collaboration et de confiance avec les municipalités du territoire amène des résultats concrets.

Je vous souhaite que l'année 2024 vous apporte une santé de fer, la paix ici et ailleurs dans le monde ainsi que beaucoup de positivisme.

Toujours présent.

Samuel Poulin

Député de Beauce-Sud

Adjoint parlementaire au ministre de la Culture et des Communications.

Adjoint parlementaire au ministre responsable de la Jeunesse.



BINGO 2023

MERCI À NOS **PARTENAIRES**

- 01 DÉPUTÉ SAMUEL POULIN
- 02 PRO SÉRIGRAPHIE
- 03 PHARMACIE AUDREY MORIN
- 04 RESTO PARC 2000

BINGO DE LA DINDE 2023



Francis Carrier
arpenteur géomètre inc.

509, rue Principale
St-Honoré-de-Shenley
Télec. : 418.485.6240

543, 6^e Avenue Nord
local 3, St-Georges
Tél. : 418.227.2000

Tél. : 418.485.6040
info@franciscarrierarpenteur.com





**TRANSPORT
ADRIEN
ROY
Filles**

PAINT SHOP

PEINTURE ÉQUIPEMENTS LOURDS
SABLAGE AU JET DE SABLE
SOUDURE ET RÉPARATIONS MÉTALLURGIQUES
ENTRETIEN GÉNÉRAL ET MÉCANIQUE DIESEL
(CAMIONS, REMORQUES ET ÉQUIPEMENTS LOURDS)

ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE
(CALCIUM LIQUIDE 35%)
TRANSPORT GÉNÉRAL CAN/USA
(FLAT-BED, STEP-DECK, OVER-SIZE)

noemieroy@hotmail.com

291, 2^e Rang Shenley Sud, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0
B. 418.382.5620 C. 418.225.3958 C. 418.222.9132

Merci à tous nos Bénévoles

Allison Roy-Bolduc	Johanne Labbé
Carmen Goeffrion	Lucien Mercier
Diane Grondin	Lynn Bacon
Fernande Morin	Manon Bisson
Francine Grondin	Martine Fecteau
Francine Poulin	Renald Morin



Durant les fêtes, on trie nos emballages!



<p>Réemploi ou recyclage</p> <p>Emballage non métallisé Boîte de carton Papier de soie Papier kraft Papier journal</p>	<p>Poubelle</p> <p>Choux et rubans brisés Emballage métallisé Papier cellophane Papier bulle Styromousse</p>
---	---

Les choux et les rubans,
on les garde pour l'an prochain!



L'ÉQUIPE DU CAMPING
VOUS SOUHAITE DE

Joyeuses Fêtes

ET VOUS REMERCIE
POUR VOTRE SOUTIEN!





BIEN PLACER SES BACS

CHACUN DOIT GARDER SA NEIGE

Il est **INTERDIT** de pousser la neige sur le chemin, de l'autre côté de la rue ou dans les fossés.

Vous êtes également responsable du travail de votre déneigeur.

De la neige déposée sur la voie publique peut vous valoir une contravention.

Merci de votre collaboration!
Municipalité de Saint-René

S.V.P. placez vos bacs à l'intérieur de votre entrée, comme illustré, afin de ne pas nuire au déneigement.

ENTRÉE
ACCOTEMENT
CHEMIN

Disposition des bacs

Laissez un espace de 12 pouces (0,3 m) entre les bacs au bord de la route pour faciliter la collecte mécanique.

Pendant la saison hivernale, avec les amoncellements de neige créés par le passage des charrues, soyez vigilants et placez vos bacs à environ 2 pieds de la route pour éviter qu'ils soient renversés lors des opérations de déneigement. De plus, pour éviter que des déchets solides restent collés aux parois du bac, placez-les dans des sacs en plastique avant de les déposer dans le bac.

Le 2 décembre,
nous étions plus de 70 participant
pour le **Bingo de la dinde.**

Merci à nos partenaires
10 dindes et 20 paniers cadeaux
ont été gagnés lors de l'événement

Merci à tous nos citoyens
de vous être déplacé pour cet
événement.



**Tous ensemble
pour Noël**



le 27-28 décembre

Cuisiner des cup cakes de Noël
écouter un film de Noël
Jeux de société de Noël
Voir détails sur la page



L'hiver,
ADAPTEZ
votre conduite.



Ralentissez et gardez vos distances.



BENEVOLAT

2024

un groupe sera formé pour organiser
différentes activités

impliques-toi dans ta communauté

Écris-moi:

Loisir@st-rene.ca



Le cercles des fermières de
Saint-René vous souhaite de
merveilleuses fêtes; santé,
bonheur et paix.

Les mardis tricot/brico seront
de retour à la salle municipale
à 9h dès le 9 janvier 2024

Vos décorations ont trop fêté?

Sapinage brisé?
Lumières irréparables?
Boules de Noël cassées?
Guirlandes abîmées?



Ça ne va
jamais au
recyclage!

Les décorations en bon état,
on les garde ou on les donne au suivant!

RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT!
c'est maintenant!

**MERVEILLEUX
TEMPS DES
FÊTES**

Horaire spécial

25 et 26 décembre

Fermé

27 au 29 décembre

Horaire régulier

1^{er} et 2 janvier

Fermé

Nos conseillers en ligne sont disponibles de 6 h à minuit
tous les jours, même les fériés.

 **Desjardins**
Caisse du Sud de la Chaudière

Babillard Municipal



Numéro de téléphone des services

Municipalité
418.382.5226

Centre sportif
418.382.3838

Service incendie
418.382.5035

Escouade canine
418.225.9203

Les Fermières
418.382.3347

FADOQ Beau Sourire
418.382.5102

TAXI COLLECTIF
BEAUCE-SARTIGAN
418-227-2626

Pour afficher
un message
loisir@st-rene.ca

Les patinoires
ouvriront
quand il fera
assez froid

Joyeuses fêtes



Que la nouvelle année vous
apporte bonheur, paix et santé.

Le conseil municipal
et ses employés

HORAIRE DES PATINOIRES

LUNDI AU JEUDI: 18H - 20H

VENDREDI: 18H - 21H

SAMEDI: 13H À 21H

DIMANCHE: 13H - 20H

Suivez-nous
sur la page
Facebook
Loisirs et culture
Saint-René

Services de raccompagnement

Nez Rouge: (418) 227-0808

BID: (418) 225-0359

SRB: (418) 313-4011



Louez la salle municipale

130\$ pour résidents / 190\$ non-résidents

pour réserver: adjointe@st-rene.ca

Nos gardiennes averties

Kelly-Ann et Sarah-Maude
Champagne
(Anne-Pascale Robitaille)

11 ans / 13 ans
418-225-7085

Coralie Jacques
(Marika Fortin)

15 ans
418-382-3521

Ève et Rose Grondin
(Marilyn Pilotte)

13 ans / 11 ans
418-222-0550

Anaïs Langelier
(Nancy Lessard)

13 ans
418-922-5717



Décembre 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1 18h - Cours de Danse Country	2 BINGO de la Dinde de Noël à 18h
3	4 Séance du Conseil à 20h	5 9h à 12h Tricot / Brico	6 VIACTIVE 9h30 à 10:30 Noël des fermières dès 14h	7 fadoq Noël 12h à 16h	8 Journée pédagogique 18h - Cours de Danse Country	9
10 10h30 Célébration de Noël	11 9h30 conférence mon pharmacien	12 9h à 12h Tricot / Brico	13 VIACTIVE 9h30 à 10:30	14	15 18h - Cours de Danse Country	16
17	18	19	20	21	22 18h - Cours de Danse Country	23
24	25	26	27 Activités de Noël	28 Activités de Noël	29	30
31						

JANVIER 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4 Recyclage	5	6
7	8 Poubelles Séance du Conseil à 20h	9 9h à 12h Tricot / Brico	10 VIACTIVE 9h30 à 10:30	11	12	13
14	15 9h30 à 10h30 Saint-René Bouge	16 9h à 12h Tricot / Brico	17 VIACTIVE 9h30 à 10:30	18 Recyclage fadoq 13h à 14h30	19	20
21	22 Poubelles 9h30 à 10h30 Saint-René Bouge	23 9h à 12h Tricot / Brico	24 VIACTIVE 9h30 à 10:30	25	26 18h - Cours de Danse Country	27
28	29 9h30 à 10h30 Saint-René Bouge	30 9h à 12h Tricot / Brico	31 VIACTIVE 9h30 à 10:30			